



Accord Intéressement

Vous souhaitez une politique de rémunération efficace et motivante, une solution :
la mise en place d'un **accord d'intéressement**.

Le contrat d'intéressement

Le contrat d'intéressement développe l'attractivité de votre entreprise et la fidélisation de vos salariés. Il récompense employés et dirigeants à un coût fiscal et social optimisé.

Le contrat peut être associé à un Plan d'Epargne Entreprise (PEE), à un Plan d'Epargne Individuel (PEI) ou à un Plan d'Epargne pour la Retraite Collective (PERCO) pour exonérer ces sommes de l'impôt sur le revenu.

Notre expertise dans ce domaine vous permet d'adapter la formule de calcul à vos objectifs et à vos résultats.



www.compagnie-fiduciaire.com

Prenez dès à présent contact avec un de nos experts-comptables
pour définir ensemble les modalités de notre intervention.